

Sur notre convention collective la majorité des salarié-es sont des femmes, pourtant plus on monte dans la hiérarchie et donc vers les hauts salaires, moins cela est vrai... L'égalité homme / femme doit aussi se faire sur notre secteur ! **Ensemble, construisons nos droits, notre avenir !**



Battons nous ensemble pour un monde plus égalitaire.

**Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux.**

 @sudsolidairesprestataires

 sudcallcenter

25/27 rue des envierges  
75020 Paris  
Tél : 06.61.70.49.49

Mail: sudp2st@gmail.com

# Parce que l'égalité reste à gagner !

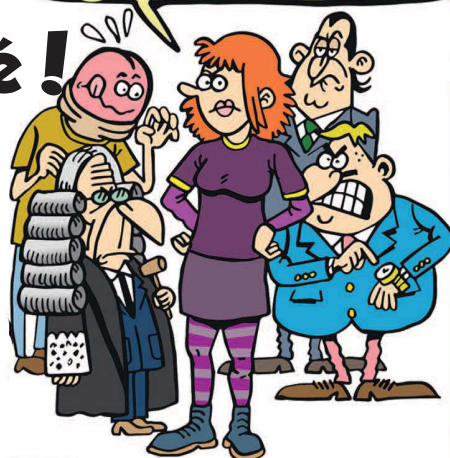
Depuis 4 ans, le syndicat SUD-Solidaires exige au niveau de la convention collective, la réouverture des négociations sur l'Accord égalité professionnelles Hommes / Femmes. Aujourd'hui c'est chose faite, à nous toutes et tous d'agir afin de gagner de nouveaux droits.



H. SIMONS

# Des droits pour l'égalité !

Dans notre convention collective, 48% des cadres sont des femmes alors que nous représentons 74% des salarié-es... Tous les jours nous subissons les discriminations, le harcèlement, le sexisme...



**Égalité des salaires !**

Pourquoi une employée gagne en moyenne 200 € de moins par an, 450 € si elle est agent de maîtrise et 7350 € si elle est cadre.



**Luttons contre toutes les formes de harcèlement**

On veut des formations pour le management afin de lutter contre le harcèlement.



Libérons la parole des femmes.

**Pour un accès équitable à la promotion**

Tu sais en 2018, 15% des mecs ont eu un changement de coefficient contre seulement 8,5% des filles...



Je ne pige pas... j'ai fais des études et j'ai de meilleurs résultats que lui, pourtant je stagne !

**une vie équilibrée**



**Temps partiel pour toutes et tous**

Depuis que mon mari a été informé de ses droits et moi promue, il s'est mis en temps partiel comme 17% des hommes contre 27% des femmes de la branche.



Nous nous sommes battues pour obtenir des horaires respectant notre vie privée et l'équilibre de notre famille.

**Pour une prise en charge à 100% de la rémunération pour les 7 jours enfants malades**



**Pour un réel aménagement des horaires et une réduction du temps de travail rémunérée à 100% afin de préserver la santé des femmes enceintes**

